

<http://ugtg.org/spip.php?article1088>



Rapport de l'Autorité de la concurrence sur la grande distribution

- Dossier spécial LKP - Interviews -



Date de mise en ligne mardi 15 septembre 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Saisie en février par Yves JEGO, alors secrétaire d'Etat à l'Outremer, sur les carburants, d'une part, et sur les "mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation" d'autre part, l'Autorité de la concurrence a mis en avant les dérives dénoncées depuis tantôt par le LKP. Ainsi, sur un échantillon d'environ 75 produits importés, plus de la moitié des écarts de prix constatés entre la métropole et l'outremer, "sont supérieurs à 55%". Elle met en exergue des différences tarifaires qui vont jusqu'à +107% en Guadeloupe, pour les biscuits, +93% en Martinique pour les produits frais (importés, +99% pour les pâtes et le riz dans les deux départements, mais aussi +73% en Guyane pour les conserves ou +66% pour le café, le thé et le sucre à La Réunion. Des surcoûts ou pwofitasyon qui ne s'explique ni par "la petite taille des marchés et leur éloignement des principales sources d'approvisionnement", ni par la taxe spécifique d'octroi de mer.

La réaction d'Alain PLAISR, secrétaire général de la CTU, en charge des négociations sur les prix au sein du LKP...

Le rapport de [l'Autorité de la Concurrence \[1\]](#), organisme dépendant du premier ministre ; lequel a sollicité une étude sur les prix dans les DOM, suite à notre mouvement, à notre mobilisation.

Ce rapport est véritablement accablant pour la grande distribution et pour les importateurs. Ce rapport explique que c'est un secteur où il y a une très forte pwofitasyon. Il explique que les prix y sont en moyenne entre 20 et 60 % supérieurs à la France ; certains allant jusqu'à 100%.

Nous l'avions déjà dit, mais cette fois, c'est écrit et cela contredit un peu les statistiques de L'INSEE -autre organisme officiel - selon lesquels il n'y aurait qu'un différentiel de 10% entre les prix. Là, grâce à notre travail, ils sont contraints de dire la vérité sur les prix et sur des marges pouvant aller jusqu'à 100%...

[...]

Le dernier travail de L'INSEE date de 1992. Ils l'avaient réalisé un peu à la légère, en prenant quelques produits, sans trop fouiller. Et comme cela n'a fait l'objet d'aucune contestation, comme personne n'a contesté ce que disait les services officiels, c'est donc passé... D'autant plus que l'objectif était d'attaquer les 40% des fonctionnaires. En montrant que les prix seraient simplement différents de 10% [par rapport à la France], cela est de nature à leur donner la possibilité d'affirmer qu'il n'y avait aucune raison que les fonctionnaires bénéficient de 40% de vie chère. C'est en ce sens que le rapport de L'INSEE avait été réalisé.

Mais maintenant que nous avons mis à nu tous les mécanismes des prix et que nous avons fait la démonstration chiffrée, précise, que les prix étaient nettement supérieurs à ceux de la France, (nous avons des documents permettant de montrer l'existence de prix supérieurs de 90% à ceux de la France)... ils étaient donc dans l'obligation de faire un travail sérieux.

Ce travail sérieux qu'ils ont réalisé contient des choses intéressantes. Il y a par exemple la question de l'exclusivité territoriale... Cette exclusivité territoriale, c'est du beau français, c'est du politiquement correct. Car cela désigne en réalité l'existence de liens occultes entre les fabricants français et européens et les importateurs grossistes, pour ne pas dire les békés.

Ce sont des liens coloniaux existant depuis des siècles. On ne peut pas s'y immiscer. Ainsi tel fabricant décidera d'accorder l'exclusivité à tel société en Guadeloupe. A vous il rétorquera, non non on ne peut pas vous vendre nos marchandises en raison d'un contrat d'exclusivité avec... Ce n'est pas la peine de citer des noms, nous les connaissons déjà...

De tels liens font que les deux sont gagnants. Le fabricant de France est gagnant car il a un marché captif ; le grossiste importateur est gagnant, car il élimine ainsi la concurrence.

Ces pratiques sont illégales et le rapport lui même le reconnaît qui parle de réprimer les pratiques anticoncurrentielles. Il parle aussi d'ententes horizontales. Qu'est ce que cela signifie ? C'est par exemple la situation que l'on retrouve avec un grossiste à Jarry, et un autre à un autre coin de Jarry et qui tous deux vont s'entendre plutôt que se concurrencer. Cela est interdit par la loi et c'est la raison pour laquelle le rapport propose de réprimer.

On verra bien s'ils répriment ces pratiques. Car selon nous il s'agit là de choses qu'ils connaissent : L'état a ses fonctionnaires sur place, ceux de la concurrence et de la répression des fraudes et ils ne l'ont jamais fait...

Ce rapport ne parle pas des produits pétroliers, mais principalement des produits alimentaires de la grande distribution... **Mais c'est le même système opaque ; ce sont les mêmes pratiques, des pratiques coloniales existant entre des grandes puissances (TOTAL pour l'essence) et le pouvoir. L'état est complice de ces pratiques.**

C'est la raison pour laquelle elles existent. Et même s'ils font semblant de prendre quelques mesures, en réalité ils ne veulent rien faire parce qu'il y a des liens... On voit par exemple les liens que SARKOZY peut avoir avec BOLLORÉ. D'ailleurs la première chose qu'a fait SARKOZY ce fut de féliciter le fils BONGO alors que les élections étaient contestées. Il l'a fait car les compagnies françaises, dont BOLLORE [\[2\]](#), TOTAL... ont des intérêts au Gabon.

On peut tout de même prendre l'état au mot. Ainsi, Mme PENCHARD s'est fendue d'un communiqué affirmant qu'elle allait travailler sur la base de ce rapport. Ce dernier lui même affirme qu'il faut réprimer les pratiques anticoncurrentielles. C'est donc à nous d'intervenir. Toutes les actions sont possibles, mais l'important c'est de populariser ces questions en expliquant que tant que c'est nous qui l'affirmons il était de bon ton d'affirmer que nous exagérons, que nous allions dans le sens de notre propagande... Mais quand des organismes officiels et les plus hautes autorités de l'état sont contraints de reprendre ce que nous disons...

Il y a donc une nécessité, c'est celle de faire prendre conscience que nous sommes dans un système où tout est verrouillé. Le problème est donc politique : ce qu'ils affirment aujourd'hui, ils l'affirment sous la contrainte, en raisons de la pression populaire. Mais ils le savaient depuis déjà longtemps mais ne bougeaient... **La solution est donc politique.**

La solution aussi c'est que les petits commerçants arrivent à s'organiser. Ils essaient, notamment de mettre en place une centrale d'achat ; mais ils rencontrent des difficultés en raison de verrous, d'une véritable chape de plomb empêchant toute initiative dans ce pays. C'est donc aussi au peuple de se mettre en mouvement.

[...]

L'état souhaite un pourrissement de la situation. Toutes les négociations sont arrêtées. Et dans le même temps ils décident d'augmenter l'essence, refusent d'appliquer ce qui a été signé. Ainsi par exemple, il était prévu que suite à la baisse de l'octroi de mer (baisse de 5% que nous avons obtenu et qui est applicable depuis le 5 aout), que la

grande distribution mette en place une nouvelle affiche avec 3 colonnes : une avec les prix au 1er février (avant les négociations), une colonne au 30 avril, et une colonne avec les prix début septembre.

L'état est complètement immobile, ne fait rien. Il cherche à nous pousser à bout et à ce que l'opinion publique se retourne en considérant finalement que tout ce que le LKP avait promis n'a pas vu le jour. Retourner donc l'opinion publique contre nous en l'amenant à considérer que la grève n'aura finalement servi à rien.

Il nous faut donc mettre l'état face à ses responsabilités. Nous ne pouvons pas admettre que le protocole ne soit pas respecté et que les soient bloquées. Par exemple il n'y a encore eu aucune négociation sur la téléphonie alors qu'il y a des pwofitasyon sur le téléphone et l'internet. S'agissant des banques, le négociateur désigné semble avoir reçu des ordres au plus haut niveau pour attendre ou peut-être même l'ordre de ne pas ouvrir les négociations.

Nouas allons commencer par informer la population lors des [meetings à venir](#) et ensuite chacun devra prendre ses responsabilités.

Alain PLAISIR, 7 septembre 2009

[1] L'Autorité de la concurrence a été créée par les articles 95 et suivants de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008. Elle succède au Conseil de la concurrence, qui avait été institué par l'ordonnance du 1er décembre 1986. Cette ordonnance a été codifiée en 2000 dans le livre IV du Code de commerce.

[2] NDR : Présent au Gabon depuis 60 ans, le Groupe Bolloré, déjà présent dans les secteurs économiques du Transport, la Logistique, la distribution de l'Énergie et bien d'autres Industries dont du papier, des Médias et Télécommunications, est aujourd'hui présent dans les films plastiques, les papiers minces, les batteries super capacités et les terminaux. Par ailleurs, Bolloré Gabon est partenaire de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG) et de la BGFI, banque commerciale gabonaise et subsaharienne. Le Groupe Bolloré au Gabon, c'est entre autres SDV, SAGA, SOCOPAO, DPS et un gros actionnaire du secteur Bois (SNBG, SEPBG...). En somme c'est le numéro 1 du transit et du transport maritime des produits courants, du bois et des produits pétroliers, avec en prime le monopole de la manutention portuaire. Il est de loin beaucoup plus cher que ses concurrents avec souvent du matériel de manutention vieillissant et de mauvaise qualité. Son point fort est toutefois une flotte de vaisseaux modernes financée largement par les banques publiques françaises. Ses contrats en Afrique sont des quasi-monopoles négociés aux plus hauts niveaux. L'empereur BOLLORE est devenu en une dizaine d'années, le patron du deuxième réseau français d'influence en Afrique francophone (après les réseaux PASQUA), entouré par les bons conseils d'anciens ministres de la coopération et d'ex des services secrets.